AVERTISSEMENTS AGRICOLES

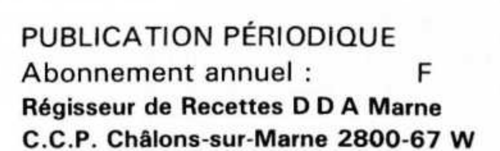
BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION CHAMPAGNE-ARDENNE

Départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne



Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
62, avenue Nationale - La Neuvillette
B.P. 1154 - 51056 REIMS CEDEX
Téléphone : (26) 09.06.43


PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel : F
Régisseur de Recettes D D A Marne
C.C.P. Châlons-sur-Marne 2800-67 W

ÉDITION GÉNÉRALE - GRANDES CULTURES

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

BULLETIN N° 1 du 20 Janvier 1986

Envoi n° 1

ABONNEMENT ANNUEL :
Edition A ou B : 150 F.
Edition A + B : 285 F.

Toutes cultures : RIEN A SIGNALER

Réabonnement 1986

La télématique et les Avertissements Agricoles

Le SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Champagne-Ardenne vous présente ses voeux pour l'année 1986.

Toutes cultures

Le temps humide et doux a permis le rattrapage des cultures.
La situation sanitaire des colzas et céréales est satisfaisante : absence de larves d'altises et charançon dans les colzas.

Erratum

Erreur de numérotation du Bulletin GRANDES CULTURES : le bulletin du 16 décembre 1985 devait porter le **N° 33.**

Réabonnement aux Avertissements Agricoles

De nombreux Agriculteurs et Viticulteurs ont déjà renouvelé leur abonnement et nous les remercions de leur confiance.

Si vous ne l'avez déjà fait, **réabonnez-vous le plus rapidement possible**, afin de faciliter notre organisation.

Nous vous rappelons succinctement les conditions :

Edition A : 150 F.

Edition B : 150 F.

Edition complète A + B : 285 F.

Réglement par chèque bancaire ou postal, **libellé à l'ordre de :**

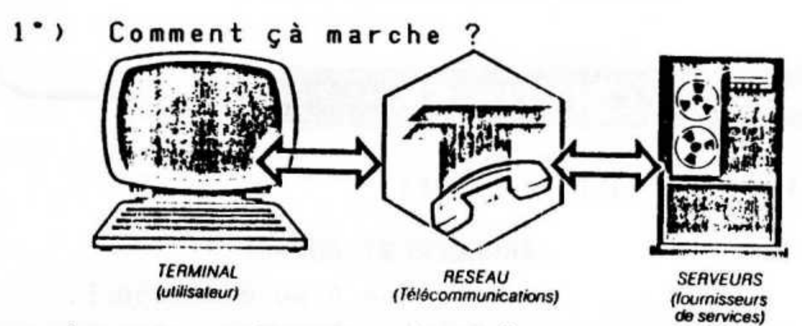
Régisseur de recettes de la D.D.A. de la Marne.

suivant formulaire qui vous a été adressé précédemment.

LA TELEMATIQUE ET LES AVERTISSEMENTS AGRICOLES EN CHAMPAGNE-ARDENNE

Télématique, Minitel, télétel sont des mots presque communs. Nous allons faire le point sur cette nouvelle technique de communication et les intérêts que les agriculteurs et viticulteurs peuvent y trouver.

1°) Comment çà marche ?



(ex : Minitel-Abonné) (ex : Avertissements Agricoles)

2°) Ca sert à quoi ?

L'utilisation du Minitel est pratiquement illimitée. Dans le domaine agricole, la consultation des prévisions météo, de bulletins d'informations techniques, de services de messageries, ... sont quelques unes des nombreuses utilisations envisageables.

Cette technique de communication, en ce qui concerne les avertissements agricoles, remplace avantageusement le courrier, le téléphone, le répondeur téléphonique.

*** La remontée des observations faites par les agriculteurs sur le terrain en remplacement des cartes postales :**

En 1985, le Service de la Protection des Végétaux Champagne-Ardenne a mis en place chez certains de ces observateurs une cinquantaine de minitels sur les 4 départements de la Région.

Le gain de temps réalisé est très important: les observations transmises par Minitel sont presque instantanément disponibles à la Station, pour réaliser les Avertissements Agricoles. Auparavant, le délai de transmission des cartes postales portant les observations était de l'ordre de 2 à 3 jours.

Dès le printemps 1986, un minitel sera fourni gratuitement à tous les observateurs qui le désireront. Ce sont donc 100 à 150 Minitels qui seront utilisés régulièrement par les agriculteurs en 1986, dans ce cadre.

*** La diffusion des messages d'avertissement agricole :**

Elle ne concerne évidemment que les points urgents des Avertissements. Les renseignements généraux (produits, stratégies de lutte, etc,...) continuent d'être diffusés suivant la technique habituelle.

Débutée en 1985 à titre expérimental, cette diffusion ne concernait que la Vigne et le mildiou de la Pomme de Terre.

En 1986, la diffusion va s'étendre également aux grandes cultures: céréales à paille et colza. Les autres cultures (maïs, pois, tournesol, ...) pourraient être également proposées. Là encore, l'intérêt du système réside dans:

- la rapidité de transmission: vous pouvez consultez un nouveau message dés que nous l'avons introduit.
- les remises à jour fréquentes: la souplesse de cette technique par rapport aux bulletins papier permet des mises à jour hebdomadaires, voire plusieurs fois par semaine.

En 1986, ces bulletins télématiques seront diffusés par 2 serveurs: Edimatic et Télina--Soufflet.

3°) Combien çà coûte et comment s'abonner?

Renseignez vous éventuellement auprès des deux serveurs qui éditeront nos avertissements agricoles en 1986.

Contacter:

Edition vigne : EDIMATIC
Edition grandes cultures : EDIMATIC ET TELINA

EDIMATIC
64, Rue du Ranelagh
75016 PARIS
Tel: 16-1-45-24-52-22

TELINA-SOUFFLET
Ets SOUFFLET
Quai du Général SARRAIL
B.P. 12
10400 Nogent/Seine
Tel: 25-39-98-10

L'ABONNEMENT TELEMATIQUE N' INCLUT PAS L'ABONNEMENT PAPIER .
Vous devez donc vous abonner auprès de notre Service si vous désirez recevoir les avertissements agricoles "papier".

Nous vous informerons en temps voulu de la mise en place de ce nouveau système de diffusion et des modalités d'abonnement.